

# Bulletin municipal - Carayac



Vue partielle du Poux del Mas

## Echos du conseil municipal

- Le Journal Officiel du 4 juin recèle le décret 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs au titre de la série 1. Le département du Lot fait partie des départements de la série 1. L'ensemble des conseils municipaux (dont celui de **Carayac**) sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants. Les collèges électoraux seront convoqués le dimanche 24 septembre 2017 pour élire les sénateurs.

[Rappel : Les 348 sénateurs se renouvellent par moitié tous les trois ans, entre une série 1 et une série 2 (au tour de la série 1 donc, désormais), parmi les citoyens d'au moins 24 ans].

- La cour d'assises s'appuie sur des jurés populaires pour rendre ses verdicts. Six ou neuf personnes tirées au sort plusieurs fois et qui doivent juger meurtriers, braqueurs, violeurs et autres malfaiteurs. La constitution de la liste des jurés s'appuie sur une succession de tirages au sort, réalisés au départ sur les listes électorales. Les communes désignent un certain nombre de personnes en fonction de leur population. Dans certaines petites communes, pour un candidat, le tirage recouvre plusieurs communes. C'est le cas de la commune de **Carayac**. La liste électorale étant regroupée avec 42 communes six d'entre elles seront tirées au sort pour proposer des citoyens. Cette réunion s'est déroulée le 27 juin dans la commune de St Géry-Vers.

## Théâtre populaire itinérant : Hamlet Circus

**"A la ferme", chez Gervaise et Denis Pradines le 14 Août à 20h30.**

La troupe **"Les Fous Masqués"** présentera sa dernière création : "Hamlet Circus".

Tarifs : 12 € (6 € tarif réduit).



Espiegles, extravagants et toujours exigeants, "Les Fous Masqués" revendiquent un théâtre de foire moderne, populaire et merveilleux adressé à tous. Depuis 2013 en Auvergne, leurs farces masquées partent chaque été en itinérance à la rencontre des spectateurs dans des lieux singuliers, hors des sentiers battus.

Pour ses cinq ans d'existence et sa quatrième création estivale, la compagnie s'empare de nouveau d'un grand classique du répertoire théâtral mondial en proposant une adaptation fantasque et truculente d'Hamlet de William Shakespeare. À 4 acteurs et 12 masques pour plus de 20 personnages, "Hamlet Circus" est un spectacle baroque proche du cirque itinérant, de la baraque de foire et des montreurs de monstres où se mêlent numéros d'acteurs, chansons, pantomimes et improvisations.

## Editorial

• Ce quatrième numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

• Le SMIRTOM de Figeac (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères), pour des raisons économiques, n'assure plus la distribution gratuite, par l'intermédiaire des mairies, de sacs poubelles aux habitants des communes rurales membres de ce syndicat.

• A propos du ramassage scolaire... C'est la région Occitanie qui prend en charge ce service. Une convention sera signée avec le département du Lot pour que la gratuite de cette prestation soit toujours as-surée.

## L'équipe municipale.

\* Vous pouvez recevoir par mail et au format pdf une version numérique de ce bulletin.

La troupe amateur les **Amuz'arts** se produira le **26 juillet** "A la ferme" chez Gervaise et Denis Pradines.

Le spectacle démarre à 20h.

Participation libre suivant le principe du "chapeau".

Mairie - Le Bourg - Carayac  
Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr  
Tél : 05.65.40.73.93  
Permanences : Mardi (8h-13h)  
Jeudi (11h30-13h)

# Un petit cube, un gros cube, c'est l'heure de la maison cubique !

Les maisons d'habitation de Carayac (surtout les plus récentes) suivent rarement la classique architecture quercynoise (cantou, souillarde, bolet, fenestrous et coyaux). Le 15 février 2017 "La Dépêche" a consacré un article aux maisons avec ossature bois et en particulier à celle de Jean-Pierre Pfenninger (maire de la commune), auto-construite à Mareins.

La réhabilitation d'une maison par Chantal et Philippe Spineux, à Mareins bas (à l'intersection des routes Carayac/Toirac et Lascouailles) est un autre exemple de construction qui fait la part belle au bois. L'ancien petit "pavillon" et son "barbecue", rapidement construits en parpaings, étaient utilisés pour quelques week-end à la campagne. Depuis plusieurs années il était abandonné ... mais Philippe et Chantal l'ont acheté aux ferronniers de Toulouse en 2011 pour commencer les premiers travaux en 2013 après l'obtention du permis de construire. Philippe, toujours en activité comme responsable municipal du tourisme et du patrimoine en Belgique ne pouvait réhabiliter cette habitation que quelques jours par an mais depuis son récent départ à la retraite (et avec l'aide de plusieurs amis) l'accélération des travaux est nette. L'ancienne structure en parpaings (murs portants) est maintenant intégrée dans une nouvelle architecture bois qui permet d'augmenter sensiblement les surfaces avec un rez-de chaussée et un étage dont les espaces sont fortement optimisés ... une maison qui sera "basse énergie".



La structure du bâtiment est maintenant achevée.

La structure externe du bâtiment est définitivement stabilisée. L'isolation extérieure (en bleu clair) sera recouverte d'un bardage horizontal en claire voie de bois de mélèze. L'ancienne structure (toiture et faitage), entièrement supprimée est remplacée par une ossature bois et toit 'plat' (légères pentes calculées pour la gestion des eaux de pluie et de fonte de neige) permettant d'optimiser l'espace utile du 1er étage.



Vue intérieure du toit.

Le toit est "invisible" de l'extérieur. De l'intérieur on voit l'isolation qui sera recouverte par la suite. Le toit est composé de plusieurs couches (caoutchouc, bois, isolants ...) afin d'assurer son étanchéité.

**Quel est le calendrier prévisionnel des travaux ?** Pour cette année 2017 les objectifs sont de terminer l'extérieur (bardage, pas de porte, crépis extérieur sur le restant de la facade de l'ancienne structure) et le 1<sup>er</sup> étage. Pour 2018 c'est le rez-de-chaussée qui sera finalisé. A ce moment là Chantal et Philippe, qui désirent résider à Carayac à quasi plein-temps pourront explorer de plus près le patrimoine lotois et faire découvrir à leurs quatre enfants notre région.

## Elections législatives

La deuxième circonscription du Lot est délimitée par le découpage électoral de la loi n° 86-1197 du 24 novembre 1986, elle regroupe les divisions administratives suivantes :

Canton de Bretenoux,  
Canton de Cajarc,  
Canton de Figeac-Est,  
Canton de Figeac-Ouest,  
Canton de Gramat,  
Canton de Lacapelle-Marival,  
Canton de Latronquière,  
Canton de Limogne-en-Quercy,  
Canton de Livernon,  
Canton de Martel,  
Canton de Saint-Céré,  
Canton de Souillac,  
Canton de Sousceyrac,  
Canton de Vayrac.

• **1<sup>er</sup> tour** : 78 inscrits, 23 votants à 12h soit 29,4 % des inscrits. Fermeture des bureaux à 18h. 39 votants soit 50 % des inscrits. (0 bulletin nul et/ou blanc sur les suffrages exprimés).

- Jean-Marc Isnard (Lutte ouvrière) : 0  
- Nathalie Moquet (Union populaire républicaine) : 0  
- Antoine Loreda (Union du centre et de la droite) : 0  
- Florence Rouch (Europe écologie, les verts) : 2 voix (2,5%)  
- Christian Ribeyrotte (La France en commun) : 1 voix (1,25%)  
- Marie-Rose Bonneval (Parti du vote blanc) : 0  
- Virginie Castagnol (Front National) : 3 voix (3,8%)  
- Pierre Dufour (La France insoumise) : 11 voix (14,1%)  
- Roland Hureau (Candidat républicain) : 0  
- **Hugette Tiegna** (En Marche) : 16 voix (20,5%) [35,42%]  
- **Vincent Labarthe** (PS) : 6 voix (7,6%) [19,09%]

- Les candidat(e)s qui sur la commune obtiennent 12,5 % des inscrits pour se maintenir au deuxième tour sont "La république en marche" et "La France insoumise". Les chiffres (entre parenthèses) sont le pourcentage sur le nombre des inscrits. Entre crochets le pourcentage au niveau de la circonscription des deux candidat(e)s ("En marche" et PS) retenus pour le deuxième tour.

• **2<sup>ème</sup> tour** 78

## 21 Mai 2017 ... Balade !



Démarrage de la balade ...



Panorama avant de plonger vers l'Ouyse ...



Petites cascades ...



Pique-nique et début de sieste ...

• Cette balade, organisée par le comité des fêtes, s'est déroulée aux alentours de Rudelle. Neuf kilomètres : c'est le "circuit de Cabrimont" permettant de longer le ruisseau de l'Ouyse avant qu'il ne disparaisse à Thémines pour resurgir vers Rocamadour.

• C'est donc par une belle journée (après plusieurs jours de pluie et de temps frisquet) qu'une trentaine de marcheurs (petits; moyens et grands) ont parcouru cette contrée alternant de beaux panoramas et des chemins de sous-bois de belle qualité.

• Jean-Claude L. a assuré l'intendance afin d'acheminer les repas "tirés du sac" et l'apéritif offert par le comité des fêtes.

• Le jardin public de Rudelle a permis à chacun de se restaurer, de tremper (pour les plus jeunes) les pieds dans le ruisseau afin d'attraper des grenouilles (de bénitier !) ... tout cela près de l'imposante église fortifiée de Rudelle

## Départ d'une habitante de Carayac.

Ginette Noël-Capval  
met en vente  
sa maison

Contact : 06.86.79.20.11.

Ce bulletin (N° 4) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est Jean-Pierre Pfenninger, maire de Carayac. Les photographies, la rédaction et la composition sont assurées par Bernard Bonnet avec comme outil de mise en page le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.2



Démarrons modestement cette "chronique carayacoise" aux alentours de l'an 1846. Nous n'indiquons que quelques évènements concernant notre commune ou les communes avoisinantes. Nous nous sommes principalement appuyés sur les archives numériques :

- du Bulletin pédagogique du Lot (1884-1890),
- du Bulletin de la société littéraire du Lot (1877-1900),
- du Journal du Lot (1861-1944),
- de L'Echo des Gourbis (1915-1918),
- de L'Express du Midi (1891-1938)

- sur l'ensemble des actes de naissance, de mariage et de décès pour la commune de Carayac (An IX à 1932) récupéré par Serge Balat que nous remercions.

Nous avons consulté aux archives départementales de Cahors deux journaux non numérisés : "Le courrier du Lot" (1850-1865) et "La dépêche du Midi" (1918-1967).

Nous avons également étudié l'ensemble des séries 2 U, 3 U et 4 U concernant les faits de justice sur la période 1800-1945.

## Rappels ...

**1650** : Introduction de la culture du tabac. Expédiée vers des manufactures agenaises, cette production va représenter un gros apport pour les agriculteurs lotois car elle leur assure un revenu régulier et contractualisé.

**1730** : La culture de la vigne s'est largement étendue dans tout le Quercy, terre propice à cette agriculture. Mais le pouvoir va la restreindre pour ne pas concurrencer la production céréalière, dont les vertus sont autant nourricières que commerciales. A côté du vin noir, qui fait la renommée du Quercy jusqu'en Angleterre et même à Bordeaux où on l'utilise pour rehausser des vins jugés trop peu corsés, se développent des productions spéculatives qui dessinent progressivement les bases de l'actuelle industrie agroalimentaire : noix, châtaignes, fruits frais, truffes, champignons et volailles grasses. D'autres cultures vont prendre un essor important, notamment la culture du chanvre dont le pouvoir royal, en 1781, va recommander l'intensification afin de développer la confection de voiles pour la marine marchande.

**1784** : Premières récoltes de pomme de terre en Quercy.

31 carrières de phosphates sont recensées sur les communes de Lugagnac, Concots, Bédier, Vaylats, Saillac, Blars, St-Sulpice, Cabrerets, **Carayac** et Gréalou très souvent pour une exploitation familiale. La commune (le bourg de Carayac, Poux-del-Mas [ou Pont-Delmas, Pontdelmas, Poudelmas] et LasCouailles [ou Lascouilles, Couailles]) est dans une position 'excentrée' par rapport aux principaux axes de circulation.

Le recensement de **1831** donne pour le département du Lot 284 505 habitants dont 180 000 dans la région des Causses et atteindra en 1851 un maximum de 296 000 personnes. Le Causse est alors un pays de familles nombreuses et enracinées. En 1820 il n'existe que deux grandes routes : Paris à Toulouse par Cahors et la liaison Figeac-Cahors par les plateaux qui n'est pas encore achevée. Le Causse est sillonné par une vingtaine de "traverses". Les terres des Causses sont toujours mélangées d'une très forte proportion de cailloux (2/3 très souvent) qui gêne la marche des outils, empêche la germination et la levée des plantes.

L'économie des Causses, jusqu'en **1850** est caractérisée par une **polyculture vivrière** mais entre 1875 et 1880 une importante crise mettra en difficulté cette économie mais la culture du tabac permettra "d'amortir" cette crise. En effet la laine et les agneaux sont délaissés sur les marchés, le blé ne se vend plus et le phylloxéra dévaste le

vignoble. Ces catastrophes engendreront une catastrophe démographique par des vagues d'émigration.

**1846** : Le maire de la commune est M. David Delbos et la commune compte 242 habitants.

Lors des **séances du Sénat** du 1 au 11 juin est lue une demande : "Le sieur Ausset, conseiller municipal à Carayac (Lot), voudrait que les instituteurs communaux ne fussent obligés d'acquitter ni en personne, ce qui nuirait à l'exercice de leurs fonctions, ni en argent, ce qui diminuerait leur traitement déjà très modique, l'impôt de la prestation en nature pour les chemins vicinaux". Le Sénat n'a pas cru qu'une demande de ce genre, en faveur des curés, pût être accueillie ; la commission ne pense pas qu'il soit non plus d'avis d'introduire un privilège en faveur des instituteurs.

[La loi du 21 mai 1836 a autorisé les communes à pourvoir aux besoins des chemins vicinaux, en cas d'insuffisance des ressources ordinaires, à l'aide de prestations en nature, dont le maximum est fixé à trois journées de travail. Elle a décidé que la prestation sera fournie par tout habitant, par les membres ou serviteurs de sa famille, par les bêtes de trait ou de somme et par les voitures qu'il emploie. Hérité du système appliqué sous l'ancien régime avec les corvées dues gratuitement par le paysan à son seigneur ou à l'état, l'entretien des chemins vicinaux, au début du XIX<sup>e</sup> siècle entraîna l'obligation, pour les habitants de fournir des journées de travail à certaines périodes de l'année. Il est donc établi (par la municipalité) une liste des habitants, avec d'un côté ceux qui devront charrier et répandre le sable et pierres avec brouettes, et de l'autre ceux qui devront charrier du sable et pierres avec leur voiture. Ces corvées peuvent occasionner la mort, c'est ce qu'écrivent deux gendarmes de la brigade de St Céré le 23 septembre 1856 qui vont constater la mort de Jean Laffon, âgé de 30 ans, cultivateur, lors de l'entretien de la route de Mayrinhac.]

**Jean-Baptiste Debons**, 22 ans, cultivateur à Larroque-Toirac (dont une parente, Jeanne Debons habite Carayac), est accusé devant la cour d'assises de Cahors, le 4 d'octobre 1846 des faits suivants :

**1)** Il y a 5 ans, commis un attentat à la pudeur ou tenté un viol sur la personne de Marie Sicard âgé de 11 ans.

**2)** Il y a 4 années violé Louise Soulié, femme de Montbel qui garda longtemps les séquelles de cette attaque ; sa santé fût longtemps altérée.

**3)** Il y a 4 ans, commis un attentat à la pudeur sur Justine Delbos qui cria et ses cris attirèrent des femmes ... l'homme s'enfuit.

**4)** Il y a 3 ans, commis un attentat à la pudeur ou tenté un viol sur Marie Cipièrre, femme Sicard qui est la mère de Marie et enceinte d'un deuxième enfant mais elle se débat et parvient à s'enfuir.

**5)** Dans le mois de Septembre 1845, attentat à la pudeur avec violence sur Louise Dardé qui eut la présence d'esprit de s'écrier "Voilà quelqu'un" et l'homme s'enfuit.

**6)** Mars 1846 attentat à la pudeur avec violence sur Mme Marie-Anne Dellac. Il entre chez elle au prétexte de demander une pelle à four. "Marie-Anne lui dit d'aller la chercher dans la cave. Jean-Baptiste lui dit qu'il ne la trouve pas et une fois cette dame descendue à la cave il l'embrasse, lui tient des propos malhonnêtes, la renverse dans une auge et cherche à se déboutonner ... ayant quelque difficultés pour se déshabiller Mme Dellac en profite pour s'enfuir".

**7)** Mai 1846 attouchements sur Rose Marcouly âgé de 22 ans, il parvint à caresser "ses parties secrètes" mais la jeune fille put s'enfuir avant qu'il eût accompli son coupable projet.

Les parents portent plainte. **Ce dernier acte alerte la brigade de gendarmerie à cheval de Cajarc .**

Monsieur Moulinié, maire de la commune de Larroque et témoin lors du procès ne put que confirmer l'honteuse réputation de cet homme célibataire. **Verdict** : Quatre années d'emprisonnement.